



réhabilitation améliorée après chirurgie

PILOTER ET EVALUER LE PROJET RAC

Définir un mode d'évaluation pour que la dynamique persiste.

Le projet RAC ne se limite pas à la simple définition d'un protocole et à sa diffusion. Il est indispensable de pouvoir évaluer la mise en place de toutes les actions entreprises dans le but d'en assurer le succès.

Comme évoqué dans la fiche « Lancer le projet dans de bonnes conditions », la constitution d'une équipe projet pluridisciplinaire est nécessaire dès le démarrage du projet ainsi que la mise en place d'un comité de pilotage. Ces deux instances doivent perdurer dans le temps, même si la fréquence de leurs réunions sera plus importante au démarrage et diminuera par la suite.

Pour évaluer la mise en place de la RAC, il est d'usage de définir un certain nombre d'indicateurs regroupés dans un tableau de bord, permettant a minima de suivre l'évolution des impacts a minima tous les ans.

Une liste d'indicateurs possibles et non exhaustive est disponible sur la plateforme. Les indicateurs sont regroupés en plusieurs catégories :

1. Les indicateurs liés à l'activité, regroupant notamment le nombre de patients pris en charge selon le protocole RAC, le nombre de chirurgiens et de MAR appliquant le protocole, le nombre de consultations IDE et de réunions collectives (si elles existent) ...
2. Les indicateurs liés à des résultats, avec notamment la mesure de la satisfaction des patients et des professionnels et l'évolution de la DMS
3. Les indicateurs liés à l'évolution des pratiques (en utilisant si vous le souhaitez GRACE Audit)
4. Les indicateurs d'actions liés à votre projet : le nombre de réunions de l'équipe projet, du comité de pilotage, le nombre de formations dispensées aux équipes de terrain...

Ces indicateurs ne sont ni obligatoires, ni exhaustifs. C'est à l'établissement de choisir les meilleurs indicateurs pour évaluer la mise en place, en trouvant le juste équilibre entre le nombre des indicateurs suivis et les possibilités offertes en interne pour les récupérer (système d'information, saisie papier...). Chaque établissement pourra ainsi cibler son évaluation sur certains thèmes en particulier avec l'objectif majeur de pouvoir définir le succès de sa mise en place et communiquer dessus ou prendre des mesures correctives si nécessaire.